Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609082-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

FONCIER - URBANISME

DB230609082

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

23 : CESSION A LA CAPI DU FONCIER SUPPORT DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE ALICE MILLIAT

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a réalisé la construction de la nouvelle piscine intercommunale, dénommée Alice Milliat, sur la commune de Bourgoin-Jallieu.

Afin de favoriser cette opération, la commune de Bourgoin-Jallieu a procédé à l'acquisition des terrains nécessaires au projet, qu'elle s'est engagée à céder à la CAPI.

La piscine et son parking attenant sont implantés sur les parcelles cadastrées AO 280,245 et AN 293, 360, 376, 411, propriétés de la ville de Bourgoin-Jallieu.

La construction étant terminée, il convient de procéder au transfert de propriété des emprises approximatives, avant document d'arpentage, suivantes à la CAPI :

-une emprise de 508 m² de la parcelle AO 280p
-une emprise de 5 465 m² de la parcelle AO 245p
-une emprise de 4 315 m² de la parcelle AN 411p
-une emprise de 20 m² de la parcelle AN 293p
-la parcelle AN 360 d'une contenance de 143 m²
-une emprise de 130 m² de la parcelle AN 376p
-une emprise de 50 m² de Domaine Public à désaffecter et à déclasser du Domaine Public communal.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609082-DE

Il convient donc d'accepter cette cession à l'euro symbolique.
Les frais d'acte seront pris en charge par la CAPI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Approuver la cession à la CAPI, à l'euro symbolique, des emprises approximatives, avant document d'arpentage, ci-dessous énumérées et correspondant à l'emprise de la piscine Alice MIlliat et de son parking :**
  - **une emprise de 508 m² de la parcelle AO 280p**
  - **une emprise de 5 465 m² de la parcelle AO 245p**
  - **une emprise de 4 315 m² de la parcelle AN 411p**
  - **une emprise de 20 m² de la parcelle AN 293p**
  - **la parcelle AN 360 d'une contenance de 143 m²**
  - **une emprise de 130 m² de la parcelle AN 376p**
  - **une emprise de 50 m² de Domaine Public à désaffecter et à déclasser du Domaine Public communal**
- **Constater la désaffectation et prononcer le déclassement de l'emprise de 50 m² à extraire du Domaine Public communal**
- **Accepter le principe de la prise en charge des frais d'acte par la CAPI pour cette cession.**
- **Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.
Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance